

RÉSUMÉ DES NORMES ET DES EXIGENCES		
SPÉCIALISTE AUTOCHTONE CERTIFIÉ (santé mentale, bien-être ou toxicomanie) Niveau IV		
Spécialisation des troubles concomitants (CIAS IV-COD)		
Expérience de travail		
- Cette certification est offerte aux candidats qui peuvent démontrer une expérience de travail rémunérée récente dans le traitement de clients présentant une consommation concomitante de substances et un trouble de santé mentale, dans un milieu résidentiel ou communautaire pendant au moins six mois (1000 heures) PLUS au moins 3 ans (6000 heures) d'expérience antérieure dans le domaine du bien-être et des dépendances. - Il est également disponible pour les candidats qui sont déjà certifiés par CAAPCD en tant que spécialistes autochtones certifiés en toxicomanie au niveau III (ICAS III) ou spécialistes autochtones certifiés en prévention des dépendances au niveau III (CIAPS III), à condition qu'ils démontrent au moins 350 heures (équivalent à 10 semaines) de services directs aux clients atteints de troubles concomitants (soit dans le cadre des responsabilités professionnelles actuelles d'un demandeur ou par le biais d'un travail bénévole vérifié ou les deux)		
Niveau d'éducation	Niveau III accepté ou une combinaison de qualifications académiques, d'expérience et de formation	
Éducation/formation spécifique aux troubles concomitants (Mettre l'accent sur la perspective autochtone)		160 h min.
Connaissance avancée des troubles concomitants		20
Questions et techniques liées à l'examen préalable et à l'évaluation des troubles concomitants		20
Stratégies de travail avec les clients atteints de troubles concomitants		20
Traitement des troubles concomitants		20
Prévention des rechutes		20
Aiguillage et soutien aux soins pour les clients atteints de troubles concomitants		20
Les troubles concomitants et la famille		20
Troubles concomitants – Questions juridiques, professionnelles et éthiques		20
Éducation et formation liées aux troubles concomitants (un ou une combinaison de sujets ci-dessous - la liste n'est pas exhaustive ou par ordre de priorité)		60 heures min.
Pratiques exemplaires - Troubles concomitants	Traumatisme	
Attitudes et stigmatisation et troubles concomitants	Troubles concomitants tout au long de la vie, le sexe ou l'orientation sexuelle	
Traitement intégré des troubles concomitants	Troubles concomitants spécifiques et problèmes transversaux (p. ex. déficit de l'attention, hyperactivité, TSP, troubles de l'alimentation, jeu compulsif, dépendance à la nicotine, suicide)	
Outils d'examen préalable et d'évaluation	Tous les sujets liés aux dépendances et à la santé mentale	
Étapes du changement	Sujets liés à la guérison traditionnelle et à l'histoire autochtone	
Programmes d'entraide		
TCD pour les clients atteints de troubles concomitants		
Techniques et approches spéciales		30 heures
Outils et interventions pour travailler avec des personnes atteintes de troubles concomitants		
Expertise démontrée (le candidat doit soumettre deux documents)		Minimum 80 %
- Un exposé de recherche ou de position (2000 à 3000 mots) OU un atelier/cours de 1 journée ET - Un récit d'étude de cas/intervention (1000 à 2000 mots) tiré d'une expérience de première main		
Évaluation des compétences liées aux troubles concomitants		Score du superviseur
- La communication - Toxicomanies et santé mentale - Examen préalable et évaluation - Relation client-conseiller - Stratégies de traitement - Prévention des rechutes - Gestion de crise		Minimum de 70 %
- Approches culturelles - Intégrité professionnelle		Minimum de 90 %
Exigences relatives à la recertification		
Tous les deux ans, 40 heures de nouvelle formation sur des sujets liés à la COD (10 heures d'éducation spécifique à la spécialisation + 20 heures d'éducation liée à la spécialisation)		